



## BAREME DE PRIX GAZ NATUREL 2020/2021

### Marchés 2019-SIEEENMS31 & 2019-SIEEENMS32

Prix pour le gaz naturel, dans le cadre de la consultation n° C-2019-07 du groupement d'achat d'énergies des syndicats départementaux d'énergies de la région Bourgogne Franche-Comté (fourniture du 01/01/2020 au 31/12/2021).

### L'allotissement de la consultation

La consultation C-2019-07 comprend deux lots :



LOT 1, marché n° 2019-SIEEENMS31 attribué à TOTAL : Points de Livraison (PDL) à relève semestrielle (PDL composé de 14 caractères)



LOT 2, marché n° 2019-SIEEENMS32 attribué à SAVE : Points de livraison (PDL) à relève mensuelle (PDL composé de 9 caractères débutant par « GI »)

### Les prix du gaz naturel

Le Terme de molécule (TM) exprimé en € HT/MWh s'applique aux quantités consommées d'un point de livraison. Le TM comprend les coûts de l'énergie pour la fourniture des points de livraison, les frais afférents à l'assurance et au stockage, les coûts liés à la réalisation de l'ensemble des services associés et prestations réalisées par le titulaire décrits dans le cahier des charges et les coûts liés aux marges pour risques et les charges et marges bénéficiaires des titulaires.

Marché	TM <sub>2020</sub> (€HT/MWh)	TM <sub>2021</sub> (€HT/MWh)
TOTAL, marché 2019-SIEEENMS31	19,5	19,87
SAVE, marché 2019-SIEEENMS32	20,3	20,3

Le terme de Certificat d'Economie d'énergie (T<sub>CEE</sub>) exprimé en € HT/MWh s'applique aux quantités consommées d'un point de livraison. Il couvre les coûts résultant pour les fournisseurs d'énergie des obligations d'économies d'énergie visées aux articles L. 221-1 et suivants du code de l'énergie.

Marché	T <sub>CEE</sub> 2020&2021 (€HT/MWh)
TOTAL, marché 2019-SIEEENMS31	2,53
SAVE, marché 2019-SIEEENMS32	2,33

Le Terme relatif aux garanties d'origine (optionnel). Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture de gaz naturel dite « verte » pour le lot 2 attribué à SAVE. Dans ce cas, un surcoût leur est facturé par le fournisseur (+9,5 € HT/MWh). Pour les membres qui en feraient la demande, le fournisseur leur transmettra chaque année les garanties d'origines associées. Ces garanties prouvent qu'une certaine quantité d'énergies renouvelables a bien été injectée sur le réseau.

Ces prix sont à majorer du tarif d'acheminement (ATRT, ATRD), de la Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel (TICGN), de la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Fait à NEVERS  
Le 11/10/2019  
Signature du représentant du SIEEEN

